



## **CONSEIL COMMUNAL**

Séance du : 10 octobre 2016  
Présidence : Cédric Barde  
Effectif : 40  
Présents : 36

### **Ordre du jour :**

- 1. Appel**
- 2. Assermentation d'un conseiller**
- 3. Approbation du PV du 06.06.2016**
- 4. Communication du bureau**
- 5. Communication de la municipalité**
- 6. Préavis 1/16 concernant les délégations de compétences pour la législature 2016-2021 (rapporteur M. Sébastien Hirschi)**
- 7. Préavis 2/16 concernant l'arrêté d'imposition 2017 (rapporteur M. Sébastien Hirschi)**
- 8. Préavis 3/16 sur la vente de la parcelle communale no 3273 « en Rosset » à Sognens (rapporteurs M. Sébastien Hirschi et Mme Sandrine Picard)**
- 9. Préavis 4/16 concernant l'achat et la mise en place de défibrillateurs dans la commune de Montilliez**
- 10. Préavis 5/16 concernant les indemnités des Autorités de Montilliez pour la législature 2016-2021 (rapporteur M. Sébastien Hirschi)**
- 11. Divers**

A 20h00, Monsieur Cédric Barde souhaite la bienvenue à chacune et chacun et ouvre cette 1<sup>ère</sup> séance de la nouvelle législature.

Il précise que le rapporteur au point 8 sera Monsieur le conseiller et non Madame la conseillère.

### **1. Appel**

36 membres sont présents, Madame la conseillère, Messieurs les conseillers sont excusés, Monsieur le conseiller est absent.

### **2. Approbation du PV du 06.06.16**

La discussion au sujet du procès-verbal du 06.06.16 est ouverte.

Monsieur le conseiller fait remarquer qu'au 4<sup>ème</sup> paragraphe de la page 110, il y a une erreur dans les dates, il s'agit du 15 juin 2016 et non 2015.

En l'absence d'autre remarque, le PV est soumis à l'approbation du Conseil qui l'accepte par 34 voix, une absence.

### **3. Communication du bureau**

Monsieur Cédric Barde précise qu'un exemplaire en papier de la liste des membres mise à jour est à disposition de chacune et chacun à la fin du Conseil. Ce document sera également transmis par email. Il prie par ailleurs les nouveaux conseillers de bien vouloir transmettre leurs coordonnées bancaires à la secrétaire.

Au niveau des associations intercommunales, l'AIAE a modifié ses statuts et Montilliez dispose désormais de 2 membres et un suppléant. Ce sont désormais Madame la conseillère et Monsieur le conseiller qui sont membres et Monsieur le conseiller qui est suppléant.

Il termine en précisant que le bureau élit les commissions ad'hoc (1 rapporteur, 3 membres et 1 suppléant), mais que la commission s'organise par elle-même, sans intervention du bureau.

#### 4. Communications de la Municipalité

Monsieur Jean-Claude Gilliéron débute en précisant que la municipalité se réjouit de débuter cette nouvelle législature et qu'elle espère que l'état d'esprit positif et constructif qui a régné lors de la législature précédente perdurera pour les 5 ans à venir.

Monsieur Jean-Claude Gilliéron donne des informations au sujet des collèges de Dommartin et Sognens, tout en rappelant à l'intention des nouveaux conseillers l'historique de la fermeture des classes, le crédit d'études accordé et la mise en place du concours. Il précise que la remise des documents pour ce concours est fixée au 25 novembre 2016 et que le résultat sera prononcé en décembre 2016. Les travaux à Dommartin sont prévus en 2017, en cas d'approbation lors du Conseil Communal de juin 2017. Des photos de l'aménagement actuel du Café des Loulous dans le collège de Sognens sont ensuite présentées. Monsieur le conseiller demande qui a financé les travaux de rénovation, Monsieur Jean-Claude Gilliéron lui répond que c'est la commune qui a assumé ces frais. Monsieur Jean-Claude Gilliéron termine en souhaitant plein succès à cette association qui permet de maintenir un lien social dans le village de Sognens.

Monsieur Jean-Claude Gilliéron donne ensuite des informations au sujet de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT). Il précise que tous les propriétaires ont reçu un avis stipulant notamment que la municipalité mettrait prochainement à l'enquête une zone réservée et qu'aucune prétention d'indemnité pour des projets établis selon les règles actuelles ne sera prise en considération. Cet avis a également été publié dans l'Echo du Gros-de-Vaud et la FAO du 30.09.16. Pour rappel, les possibilités de développement démographique de Montilliez étaient estimées jusqu'au vendredi 7 octobre à 1% pendant 23 ans, mais sans connaître l'année de référence de base des calculs. L'estimation de la capacité d'accueil défendue par la municipalité auprès des services de l'état avait elle été estimée à 49%. Ce vendredi 7 octobre, le Conseil d'Etat a décidé que l'année de référence sera 2014, mais que l'augmentation ne serait que de 0,75% (et non plus 1%). Selon le service du développement territorial (SDT), cela devrait représenter malgré tout une légère amélioration par rapport aux 23% prévus initialement pour notre commune.

A ce jour, des permis de construire ont été accordés pour 28 logements à Sognens, 12 à Poliez-le-Grand, projets dont les constructions n'ont pas encore débuté. En date du 13 août 2016, le SDT a fait opposition à un nouveau projet de 24 appartements à Poliez-le-Grand, bien que ce dernier respecte les règlements communaux et qu'il densifie le milieu bâti puisqu'il est déjà dans une zone à bâtir. Le 23 septembre 2016, Monsieur Jean-Claude Gilliéron et Monsieur François Guizzetti ont rencontré Monsieur Pierre Imhof, chef du SDT, afin de défendre ce projet qui est primordial à la pérennité d'une exploitation agricole. Après l'opposition du SDT, la municipalité a 3 mois pour décider si c'est la municipalité qui établit une zone réservée, ou si c'est le SDT qui la promulgue en maintenant sa ou ses oppositions. La municipalité souhaite garder la main, et ce d'autant plus que 3 nouveaux dossiers de mise à l'enquête lui sont parvenus. Dans un souci de clarté, la municipalité a donc fait paraître un avis aux propriétaires afin de les rendre attentifs aux risques financiers encourus, et au fait que les dossiers risquent d'être bloqués pendant plusieurs mois, voire années.

Monsieur le conseiller demande des explications complémentaires au sujet du pourcentage de surdimensionnement. Il interroge la municipalité pour savoir s'il y a des projets en cours dans les villages de Naz et Dommartin et souhaite des précisions au sujet du terme « zone réservée ». Monsieur Jean-Claude Gilliéron lui répond que le surdimensionnement de Montilliez jusqu'en 2030 est la différence entre les 49% de capacité d'accueil et l'augmentation autorisée. Il précise qu'à ce jour, il n'y a pas de projet en cours à Naz et Dommartin et conclut en répondant que les zones réservées sont des zones légalisées non-bâties sur lesquelles aucune construction ne sera possible jusqu'en 2030.

Monsieur le conseiller demande finalement à la municipalité de faire intervenir un urbaniste (et non un géomètre) pour le projet de PGA. Monsieur Jean-Claude Gilliéron lui répond qu'il tiendra compte de cette remarque.

Monsieur François Guizzetti informe le Conseil que les travaux de fouille pour le raccordement de la STEP de Sognens sur celle d'Echallens sont terminés. Les travaux d'équipement de la STEP vont débuter fin octobre, le dégrilleur sera remplacé.

Monsieur François Guizzetti rapporte ensuite au sujet des castors qui ont élu domicile au bas du bois de Chavannes, sur les rives du Coruz. Il montre des photos du barrage construit et précise que le surplus d'eau s'écoulait dans un champ cultivé. Afin de solutionner ce problème, en collaboration avec le service de la faune et le garde forestier, une rigole a été créée. Des dégâts sont aussi constatés sur des arbres qui à force d'être rongés ou à cause du surplus d'eau se déracinent et finissent pas tomber. La commune n'a cependant pas l'autorisation d'évacuer ces derniers.

La mise de bois sera essentiellement constituée de frêne. D'autre part, Monsieur François Guizzetti précise que le plan de gestion des forêts a été révisé et que la commune n'aura l'autorisation pour 2017 d'exploiter que 411 m<sup>3</sup> de bois, contre 9'720 m<sup>3</sup> en 2016.

Il informe ensuite le Conseil que 82 pneus ont été déposés dans la forêt de Poliez-le-Grand. En se rendant sur place, Monsieur François Guizzetti a trouvé une étiquette avec l'adresse d'un garage, ce qui lui a permis l'aller déposer plainte auprès de la gendarmerie. Les pneus ont été rapidement évacués.

Monsieur Daniel Leuba informe les conseillers qu'une séance d'information, au sujet des comptes communaux aura lieu le 2 novembre 2016. Cette séance, mise en place en collaboration avec Monsieur Pascal Pillonel boursier, a pour but de permettre à chacun d'approfondir ses connaissances et de mieux comprendre les spécificités de la comptabilité des communes et le fonctionnement des associations intercommunales. Un document écrit, avec bulletin d'inscription, est à disposition de chacune et chacun en fin de séance.

Monsieur Xavier Gaudard informe le Conseil que la pose du molok de Naz est retardée, la signature des voisins tardant. La municipalité fait le maximum pour finaliser ce projet encore en 2016.

Au sujet du pâturage de Sughens, l'ancien berger a trouvé un logement, il recevra ses clés le 15 octobre 2016. Son déménagement devrait donc avoir lieu prochainement.

Il termine en précisant que la déchetterie compte désormais une benne plus volumineuse pour le plastique dur, ceci afin de diminuer les frais de transports.

## **6. Préavis 1/16 concernant les délégations de compétences pour la législature 2016-2021 (rapporteur M. le conseiller)**

Monsieur Jean-Claude Gilliéron présente brièvement le préavis, rappelle qu'il y a peu de nouveauté par rapport aux délégations accordées pour la législature précédente et termine en lisant les conclusions du préavis.

Monsieur le conseiller lit le rapport de la Commission Gestion-Finances qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Cédric Barde remercie la Commission Gestion-Finances pour le travail effectué et ouvre le débat.

En l'absence d'intervention, **les conclusions du préavis municipal sont mises en votation. Ces dernières sont acceptées à l'unanimité.**

## **7. Préavis 2/16 concernant l'arrêté d'imposition 2017 (rapporteur M. le conseiller)**

Monsieur Daniel Leuba rappelle que le budget 2017 est en cours d'élaboration mais que l'arrêté d'imposition doit malgré tout être fixé. Il présente la marge d'autofinancement actuelle et les modifications prévisibles au niveau des charges et des revenus pour 2017. Au vu de ces éléments, la municipalité propose de maintenir le coefficient d'impôt communal 2017 à 74%. Il poursuit en précisant que le coefficient moyen au niveau cantonal était de 69.4% en 2016, 69.2% en 2015. Dans le district, ces valeurs étaient de 72.9% en 2016, 72.8% en 2015. Monsieur Daniel Leuba lit ensuite les conclusions du préavis.

Monsieur le conseiller lit le rapport de la Commission Gestion-Finances qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Cédric Barde remercie la Commission Gestion-Finances pour le travail effectué et ouvre le débat.

Monsieur le conseiller estime que la municipalité n'a pas fait preuve d'une totale transparence puisqu'elle ne tient pas compte des amortissements extraordinaires de 2013 dans son préavis. Il estime qu'il faudrait faire une moyenne sur la totalité de la législature ce qui permettrait de baisser le point d'impôt et allégerait les dépenses des citoyens. La municipalité ne souhaite pas répondre à cette intervention.

En l'absence d'autre intervention, **les conclusions du préavis municipal sont mises en votation. Ces dernières sont acceptées par 34 oui, pas de voix contraire, 1 abstention.**

**8. Préavis 3/16 sur la vente de la parcelle communale no 3273 « en Rosset » à Sughens (rapporteurs M. le conseiller et M. le conseiller)**

Monsieur Jean-Claude Gilliéron lit le préambule du préavis et présente, maquettes et plans à l'appui, le projet de construction retenu par les potentiels acquéreurs de cette parcelle. Il rappelle l'historique de ce projet, précise qu'il s'intégrera parfaitement dans le quartier et rappelle qu'en cas d'accord, les acquéreurs auront 2 ans, dès l'obtention du permis de construire, pour réaliser leur projet.

Monsieur le conseiller demande si les acquéreurs vont fonder une PPE. Monsieur Jean-Claude Gilliéron lui répond oui.

Monsieur Jean-Claude Gilliéron rappelle que ce projet vient s'ajouter aux 3 dossiers reçus depuis l'opposition du SDT (voir pt. 5 – communication de la municipalité). La municipalité va bien entendu faire le maximum pour que ce dossier soit accepté et qu'il ne soit pas bloqué par le SDT, mais sans garantie. Les futurs acquéreurs sont conscients de cette problématique.

Monsieur le conseiller estime que la municipalité doit imposer ses idées et défendre ce projet de manière énergique auprès du canton. Monsieur Jean-Claude Gilliéron lui répond que la municipalité cherche avant tout une négociation afin d'éviter de longues procédures qui pourraient se terminer du Tribunal administratif.

Monsieur le conseiller fait part d'un sentiment de mauvaise conscience au sujet de cette vente. A ses yeux, les 2 familles d'acquéreurs prennent un trop gros risque financier sans savoir si leur projet pourra aboutir ou pas. Il s'abstiendra lors du vote car il ne veut pas cautionner cela. Monsieur Jean-Claude Gilliéron lui répond que la situation a été clairement expliquée aux futurs acquéreurs qui sont prêts à attendre si le projet devait être ralenti. Il comprend le sentiment de Monsieur le conseiller mais la municipalité est confiante quant à l'aboutissement de ce projet. Il rappelle que la discussion de la vente de cette parcelle a débuté en décembre 2015 et que c'est la procédure qui fait que cela prend plus de temps.

Monsieur le conseiller demande si la municipalité n'aurait pas une « monnaie d'échange » pour négocier avec le canton. Monsieur Jean-Claude Gilliéron lui précise que la parcelle 3018 sera mise en réserve.

Monsieur le conseiller demande si la municipalité ne pourrait pas obtenir le projet en son nom, puis le revendre. Monsieur Jean-Claude Gilliéron lui répond que la municipalité ne souhaite en aucun cas faire de la promotion immobilière, cela n'est pas son rôle.

Monsieur le conseiller comprend le sentiment de Monsieur le conseiller mais rappelle que le prix de vente attractif, fixé à CHF 350.-/m<sup>2</sup> tient compte du risque.

Monsieur Jean-Claude Gilliéron lit ensuite les conclusions du préavis.

Monsieur le conseiller lit le rapport de la commission ad'hoc, Monsieur le conseiller lit le rapport de la Commission Gestion-Finances lesquels recommandent d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur le conseiller propose d'amender le préavis, vu que dans l'intitulé il est noté M. Degara et Mme Favez et qu'après s'être mariée, Mme Favez a changé de nom. Monsieur Cédric Barde fait remarquer que ce sont les conclusions du préavis qui sont votées et que les noms sont corrects à cet endroit.

En l'absence d'autre intervention, **les conclusions du préavis municipal sont mises en votation. Ces dernières sont acceptées par 33 oui, pas de voix contraire, 2 abstentions.**

**9. Préavis 4/16 concernant l'achat et la mise en place de défibrillateurs dans la commune de Montilliez**

Monsieur Cédric Barde rappelle que ce préavis est la conclusion de la motion déposée par Monsieur le conseiller. Deux préavis ont été retirés par la municipalité lors de Conseils précédents.

Monsieur Cédric Barde n'a pas convoqué de commission sur ce sujet, ce dernier ayant déjà été largement exposé et débattu.

Monsieur Thierry Gay-Crosier lit l'introduction puis les conclusions du préavis municipal puis présente les emplacements retenus dans chaque village.

Monsieur Cédric Barde ouvre le débat.

Monsieur le conseiller souhaiterait que la formation se fasse de manière plutôt ludique que formelle et propose de profiter de diverses manifestations pour former les habitants.

En l'absence d'autre intervention, **les conclusions du préavis municipal sont mises en votation. Ces dernières sont acceptées par 33 oui, 1 voix contre, 1 abstention.**

**10. Préavis 5/16 concernant les indemnités des Autorités de Montilliez pour la législature 2016-2021 (rapporteur M. le conseiller)**

Monsieur Daniel Leuba présente les modifications demandées par rapports aux indemnités accordées jusqu'à ce jour au niveau de l'Exécutif, puis Monsieur Cédric Barde celles demandées pour le bureau et les conseillers. Monsieur Daniel Leuba précise que le budget 2016 avait été élaboré en tenant compte de ces éventuelles augmentations, puis il donne lecture des conclusions du préavis.

Monsieur le conseiller lit le rapport de la Commission Gestion-Finances qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur le conseiller estime que l'augmentation à CHF 75.- par séance du Conseil est disproportionnée et que les Conseillers doivent montrer l'exemple. Il amande le préavis comme suit :

- 1) Maintien à CHF 50.- de l'indemnité par séance du Conseil
- 2) Augmentation de CHF 15.-, soit un tarif horaire de CHF 50.- pour les membres des commissions, les scrutateurs, le président et la secrétaire

Madame le conseiller intervient dans le même sens, elle estime que l'augmentation de l'indemnité pour les séances du Conseil n'est pas justifiée.

Monsieur le conseiller n'est pas de cet avis et pense que l'augmentation devrait être accordée pour tous.

En l'absence d'autre intervention, **les amendements et les conclusions du préavis sont mis en votation.**

A la question : « Acceptez-vous le maintien à CHF 50.- de l'indemnité par séance du Conseil », il y a 15 voix pour, 14 voix contre et 6 absentions. L'amendement est donc accepté.

A la question « Acceptez-vous l'augmentation de CHF 15.-, soit un tarif horaire de CHF 50.- pour les membres des commissions, les scrutateurs, le président et la secrétaire » il y a 15 voix pour, 19 voix contre et 1 absention. L'amendement est donc refusé.

**Les conclusions du préavis municipal sont ensuite mises en votation. Ces dernières sont acceptées par 30 oui, 1 voix contre, 4 abstentions.**

**11. Divers**

Madame la conseillère demande à la municipalité de prévoir au budget 2017 la réfection du sol de la grande salle de Sognens.

Monsieur le conseiller a été approché par des habitants de Naz qui souhaiteraient qu'une poubelle fixe soit installée vers la nouvelle table de pique-nique. Monsieur Thierry Gay-Crosier en prend bonne note et fera le nécessaire.

Monsieur le conseiller demande si la fuite du toit de la grande salle de Poliez-le-Grand a été réparée. Monsieur Jean-Claude Gilliéron lui répond que cela n'est pas encore le cas, mais que le nécessaire sera fait avant la mauvaise saison.

Monsieur le conseiller demande s'il est possible d'installer un miroir au croisement de la route d'Oron et de la route de Poliez-Pittet à Dommartin. Monsieur Daniel Leuba lui répond qu'il doit demander une autorisation au voyer et qu'il pense que cela ne sera pas accordé.

Monsieur le conseiller demande des nouvelles au sujet de la DMEX. Monsieur Jean-Claude Gilliéron répond que le dossier n'a pas avancé depuis décembre 2015 et que la municipalité n'a plus de nouvelle.

Monsieur le conseiller demande quand une UAPE sera mise en place pour les repas de midi à Montilliez. Monsieur Daniel Leuba lui répond que dans le contexte de Vision 2020, les bâtiments scolaires comprenant de 1 à 3 classes seront fermés. Les sites scolaires seront centralisés sur Court-Champs et Villars-le-Terroir et proposeront l'ensemble des prestations nécessaires pour un accueil total des enfants.

Madame le conseiller demande à la municipalité d'intervenir pour que la visibilité soit améliorée à la sortie du cimetière de Poliez-le-Grand. La municipalité répond que le voyer a été approché et qu'il va prendre des mesures afin que la haie soit taillée de manière réglementaire.

Sans autre remarque, Monsieur Cédric Barde rappelle que le prochain Conseil aura lieu le 5 décembre, remercie les conseillers de leur présence et clôt la séance à 22h30.

Le Président

La Secrétaire

Cédric Barde

Mical Waeber